



Bobigny, le 18 décembre 2020.

**Préfet de la Seine-Saint-Denis
Georges-François Leclerc
1 esplanade Jean Moulin
93 000 Bobigny**

Monsieur le Préfet,

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique entre dans sa phase d'application malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 15 mars 2019 et malgré le communiqué du Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite-Couronne qui affirme que certaines de ses dispositions peuvent « avoir des conséquences préjudiciables tant pour les employeurs que pour les agents territoriaux ».

Comment est-il possible, comme le fait le gouvernement, de parler de « nouveau contrat social » :

- En maintenant le gel du point d'indice et en augmentant le temps de travail,
- En étendant le recrutement de contractuels,
- En restreignant le droit de grève,
- En restreignant le rôle des commissions administratives paritaires,
- En supprimant les comités d'hygiène, santé et conditions de travail,
- En supprimant l'instance de recours disciplinaire,
- En favorisant encore plus la privatisation des services et le détachement des agents du public vers le secteur privé, et la suppression de postes,
- En développant l'individualisation des rémunérations.

Nous réaffirmons donc notre opposition à cette loi dont nous continuons à demander l'abrogation.

A l'heure où l'on demande aux Services publics, donc à leurs agents, d'être en première ligne pour maintenir notre département et le pays à flots, plus que jamais, les collectivités ont besoin de services publics pérennes, accessibles, de qualité, à l'abri des pressions et captations par des groupements et intérêts privés de toutes sortes. Particulièrement pour notre département où la question de la rupture d'égalité républicaine est avérée. Nous avons besoin de services publics forts, d'agents fiers, soutenus et bien traités pour faire face non seulement aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population, mais aussi aux crises actuelles et à venir.

Nous, organisations syndicales départementales de la Seine-Saint-Denis, vous demandons de nous recevoir le mercredi 10 février 2021 vers 13h. A cette occasion une initiative départementale aura lieu sur le parvis de la préfecture de 12h à 14h.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de toute notre considération.

Hervé Ossant
Secrétaire Général
de l'UD CGT 93

Réza Painchan
Secrétaire Général
de l'UD FO 93

Raphaël Breton
Secrétaire Général
de l'UD CFTD 93

Claire Gensac
Co-Secrétaire
de l'UD Solidaires 93

Gisèle Tirel-Nehou
Présidente
de l'UD CFE-CGC 93

Karim Bacha
Co-Secrétaire
de la FSU 93

Stéphane Gautherin
Président
de l'UD CFTC 93

Véronique Binder
Secrétaire Générale
De l'UNSA 93